



Association française pour le développement de l'enseignement technique  
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



19 mars 2018

## LE REGARD DE L'AFDET SUR LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

### « LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE »

L'AFDET salue la volonté exprimée par le Ministre de l'Education nationale dans la lettre de mission adressée à Madame Calvez et à Monsieur Marcon, de transformer en profondeur la voie professionnelle et de le faire en lien avec la concertation sur l'apprentissage.

Le rapport « La voie professionnelle scolaire, Viser l'excellence » a retenu tout l'intérêt de l'AFDET.

**En préambule, l'AFDET tient à réaffirmer certains principes qu'elle a toujours défendus et à proposer une innovation majeure.**

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE SCOLAIRE, UN ELEMENT D'UN ENSEMBLE PLUS LARGE

L'AFDET souligne l'intérêt d'aborder la question de la formation professionnelle initiale :

- d'une part sans opposer ses deux voies d'accès (statut scolaire et apprentissage) mais plutôt en étroite complémentarité ;
- d'autre part, dans une approche globalisante de la formation tout au long de la vie en la positionnant comme la première étape d'une formation professionnelle dont la formation continue prendra le relais dans le parcours de vie professionnelle de l'individu.

De même, il semble souhaitable de mettre en perspective dans toute réflexion, la formation professionnelle supérieure tels que les BTS, puisque ceux-ci constituent une poursuite d'études pour les niveaux IV en particulier et un palier vers des formations de niveau II.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE SCOLAIRE, UN OUTIL DE CONSTRUCTION DE L'INDIVIDU

L'AFDET affirme avec force que la formation professionnelle initiale (scolaire et par apprentissage) contribue à la construction de l'individu, à sa socialisation par des approches pédagogiques spécifiques.

La formation professionnelle est donc porteuse d'une valeur culturelle indéniable sans préjudice de l'acquisition du professionnalisme nécessaire à une insertion professionnelle réussie et indispensable à l'évolution professionnelle induite par les défis économiques, technologiques et sociétaux.

A ce titre, la formation professionnelle initiale doit être portée, y compris au sein de l'institution scolaire, comme une voie de réussite.

## **LA FORMATION PROFESSIONNELLE SCOLAIRE, UNE VOIE ADAPTEE A LA DIVERSITE DES PUBLICS**

L'AFDET attire l'attention sur le fait que la voie professionnelle scolaire accueille des publics aux besoins pédagogiques très variés en raison de leurs parcours antérieurs. La plupart de ces publics scolarisés en formation professionnelle atteignent leur majorité au lycée professionnel. Dès les premières formations (CAP ou bac pro), la confrontation avec des méthodes pédagogiques différentes de celles connues antérieurement par l'élève (projet technique, confrontation au concret (apprentissage des gestes professionnels), confrontation avec le monde économique par le biais de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) développent des compétences de responsabilisation, d'autonomie... Ils manifestent un besoin de reconnaissance de cette maturité.

**La voie professionnelle scolaire doit être présentée, ressentie, organisée comme une voie qui responsabilise, installe la confiance et reconnaît le jeune adulte dans la construction de sa personnalité et de ses compétences humaines, sociales et professionnelles.**

### **UNE INNOVATION**

#### **UN STATUT SPECIFIQUE POUR LE JEUNE EN FORMATION INITIALE SCOLAIRE**

*L'AFDET propose, pour valoriser la voie professionnelle scolaire, de la situer à égalité avec la voie de formation initiale sous contrat de travail (apprentissage) en créant un statut spécifique pour le jeune de la voie professionnelle scolaire (hors contrat de travail).*

*En effet, le jeune en contrat d'apprentissage a une relation contractuelle avec l'entreprise qui concourt à sa formation. Il a de ce fait des droits et des obligations.*

*A contrario, le jeune suivant la formation en lycée professionnel comportant des périodes de formation en milieu professionnel est soumis au statut général du lycéen.*

*Tout jeune dont la formation comporte une part significative de sa formation en entreprise (au moins 1/4 ou 1/3 du temps de formation) devrait bénéficier d'un statut spécifique qui aurait pour effet de :*

- sortir le jeune en formation professionnelle alternée dans un lycée, du statut du lycéen tant en ce qui concerne l'adaptation à la vie scolaire que l'amélioration de la couverture juridique, sociale, financière (nécessité de déplacements pour des projets, réalisation de missions hors de l'établissement durant le temps scolaire) ;*
- fixer de façon contractuelle les obligations réciproques du lycéen et des partenaires de sa formation (lycée, entreprises) ;*
- renforcer la responsabilisation du jeune en formation ;*
- valoriser la formation professionnelle « scolaire » en affichant sa différence, assortie d'éléments positifs, par rapport aux autres lycéens ;*
- reconnaître la mobilité comme partie intégrante du statut du jeune.*

*Si l'AFDET est d'accord sur l'ensemble des thèmes abordés dans le rapport, elle souhaite attirer l'attention sur certains leviers dont la mise en place s'avère essentielle pour atteindre l'ambition d'une véritable transformation en profondeur, de la formation professionnelle scolaire.*

## DONNER LES MOYENS A CHAQUE JEUNE DE CONSTRUIRE PROGRESSIVEMENT SON ORIENTATION

Les dispositifs successifs mis en place, dont le Parcours Avenir est le dernier, ont pour objectif d'éclairer le jeune, de l'aider à construire progressivement son projet professionnel, son projet de formation au collège, au lycée et donc au lycée professionnel.

La démarche préconisée en collège dans le rapport ne saurait se limiter à l'implication des enseignants de lycées professionnels.

### **1 - L'information du jeune doit s'appuyer sur une relation vécue avec l'entreprise et plus largement s'ouvrir sur le monde économique dans sa diversité.**

Le passage obligatoire du jeune collégien par la « case entreprise » dépasse le strict stage de 3<sup>ème</sup> dont la durée et la portée limitées ne sauraient déterminer des choix de métiers. La découverte plus large du monde économique et du travail doit utiliser tout au long de la scolarité, toutes les ressources existantes et en particulier, inclure une approche territoriale.

**Une approche « métiers » par des professionnels est indispensable aux représentations que les jeunes peuvent se construire.**

Selon l'environnement, selon le projet du jeune diverses solutions peuvent être mises en place au-delà de la séquence d'observation continue sur une semaine ; par exemple, des journées dissociées dans plusieurs entreprises complétées par d'autres formes de contacts justifiés éventuellement par des activités spécifiques (enquêtes, reportage/film sur un métier, une entreprise...).

### **2 - Le système éducatif doit mieux mobiliser dans le cadre des missions Ecole-entreprises les ressources dont il dispose (comités de liaison Ecole-entreprises, conseillers Entreprises pour l'école, Ingénieurs pour l'école...). Un mentorat par des professionnels auprès des équipes pédagogiques pourrait être mis en place utilement.**

### **3 - L'information des relais d'influence auprès des jeunes est une nécessité**

#### **Pour les équipes éducatives**

**Une action d'information doit être conduite de façon systématique et organisée dans leur formation initiale puis se prolonger dans leur formation continue** pour intégrer au fil du temps, les évolutions économiques, technologiques et celles des métiers.

#### **Pour les familles**

En complément d'informations générales, **des actions d'information personnalisées doivent être mises en place notamment au niveau des établissements** au bénéfice des familles, premiers intervenants dans la décision d'orientation du jeune ; ces informations doivent intégrer l'approche territoriale et fournir des éléments objectifs sur les évolutions (métiers/formations et progression professionnelle).

# **DONNER A CHAQUE JEUNE LES MOYENS DE CONSTRUIRE SON PARCOURS DE FORMATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Pour permettre la construction de parcours adaptés et favoriser le dialogue entre les différents acteurs concernés (jeunes/familles/système éducatif et monde économique...) une clarification par secteurs d'activité et familles de métiers serait certainement utile. Dans ce cadre, la création proposée d'une plateforme interministérielle pourrait être un outil de dialogue.

L'AFDET ne peut qu'adhérer à la souplesse nécessaire pour mieux répondre aux besoins des jeunes et du monde économique en matière de construction et de délivrance des diplômes.

**Une fluidité à trois niveaux doit être mise en place** : passage d'un statut de formation à un autre, passage d'un diplôme à un autre (même niveau ou non), reconnaissance des acquis à la sortie.

## **1 - Faciliter le passage d'un statut de formation à un autre**

**Une mise en perspective objective de l'offre des différents statuts de formation professionnelle initiale doit être impérativement présentée.**

La construction de parcours progressifs combinant statut scolaire et apprentissage doit être facilitée par une offre des deux voies de formation professionnelle au sein d'un même établissement. L'organisation des Campus des métiers et des qualifications et la mise en réseau des établissements sont à même d'orchestrer cette fluidité.

L'organisation progressive de la formation proposée par le rapport, pour la préparation au bac pro, présente l'intérêt d'ouvrir des choix possibles de métiers à l'issue de la classe de seconde. Il convient toutefois de s'interroger sur sa pertinence au regard des exigences de professionnalisme de certains métiers. Dans ce cas, la dernière année du cursus devrait être organisée sous une forme d'alternance plus forte dont le statut et les modalités seraient adaptables à la diversité des situations afin de maintenir au bac pro, sa capacité d'insertion.

Pour parvenir au CAP, la construction de parcours adaptés et progressifs est toute aussi importante pour les jeunes qui souhaitent accéder à ce premier niveau de qualification.

## **2 - Fluidifier le passage d'un diplôme à un autre**

Cela suppose lors de l'écriture des référentiels d'activités professionnelles un regard large sur la famille de métiers pour faire émerger des blocs de compétences communs permettant ainsi lors du passage d'une formation à une autre (de même niveau ou de niveau différent) d'alléger les durées de formation, les procédures de certification.

## **3 - Sécuriser les parcours**

Il convient d'envisager les situations particulières dans lesquelles se trouvent certains jeunes.

**Cas de ceux qui échouent à leur diplôme professionnel à l'issue de la formation**

**L'organisation en blocs de compétences des diplômes doit permettre la délivrance d'attestations** reconnaissant, pour ceux qui n'obtiennent pas le diplôme, les compétences acquises correspondant à une activité ou à un ensemble d'activités. La capitalisation de ces blocs, intégrant un complément de formation, la VAE ou une formation continue ultérieure, doit permettre à terme l'obtention du diplôme.

**Cas de ceux qui sortent du système éducatif sans qualification (sortie prématurée ou abandon au cours de la formation professionnelle)**

Tout passage en formation initiale doit être assorti de la reconnaissance d'un certain nombre de compétences. La reconnaissance de ces acquis doit être formalisée dans un document afin que le jeune puisse de manière progressive, accéder à une qualification en vue d'une certification finale telle que le CAP par exemple. Dès lors, il serait utile que tout diplôme soit conçu par modules progressifs assurant à chaque palier une validation intermédiaire.

# CONFORTER L'ORIGINALITE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE INITIALE

## 1 - Mieux communiquer sur l'alternance sous statut scolaire

La formation professionnelle scolaire n'est pas toujours identifiée comme une voie utilisant l'alternance des lieux de formation car souvent les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont assimilées à des stages.

**La notion de PFMP mérite d'être précisée ; leur durée, leur nombre, leur place dans le cursus doivent être affichés comme une véritable alternance,** adaptée aux objectifs de professionnalisation en tenant compte de la diversité des secteurs d'activités.

Pour l'AFDET, la PFMP obéit à la même logique que la partie de la formation confiée à l'entreprise lors d'une formation par apprentissage, à la différence près du statut.

Si le temps passé par le lycéen en entreprise est inférieur à celui de l'apprenti, néanmoins les compétences techniques et comportementales acquises au lycée sont confrontées à la réalité de l'entreprise et validées avec elle à l'issue des PFMP.

Cela suppose donc les mêmes réflexions et analyses préalables de la recevabilité de l'entreprise d'accueil ; de ses capacités d'encadrement, de la définition des objectifs de formation impartis à l'entreprise et des modalités de l'évaluation par l'entreprise des compétences acquises en situation réelle. La pédagogie de l'alternance telle qu'elle est définie s'agissant de l'apprentissage s'applique aux formations alternées sous statut scolaire. Les préconisations formulées concernant les tuteurs pour l'apprentissage sont valables concernant les tuteurs lors des PFMP.

## 2 - Aller au-delà de la double finalité

L'AFDET confirme la double finalité de la voie professionnelle initiale : permettre une insertion immédiate et l'accès à une formation de niveau supérieur.

**La formation professionnelle initiale vise également la construction intellectuelle, humaine de l'individu.**

### Porter un nouveau regard sur les enseignements généraux

La place des enseignements généraux demeure cruciale dans tout diplôme professionnel de formation initiale en raison de sa triple vocation. Une évolution s'impose pour l'élaboration de leurs programmes (référentiels) mais aussi pour les pratiques pédagogiques qui doivent intégrer ces divers objectifs.

### Distinguer trois types de modules selon le projet du jeune

La proposition de mise en place de modules en classe terminale apporte des réponses diversifiées, présente l'intérêt de préparer le jeune à se projeter dans son avenir à court terme. Toutefois il est souhaitable de bien distinguer le module de préparation à l'entrée immédiate dans la vie active, du module de spécialisation/approfondissement et du module destiné aux jeunes désireux de poursuivre des études. Ce sont plutôt trois modules qui doivent être proposés et choisis librement.

**Ces modules doivent trouver leur place dans le dispositif d'accompagnement personnalisé en terminale professionnelle dans le cadre du Parcours Avenir ou du projet d'établissement.**

**Module de préparation à l'entrée dans la vie active :** il est indispensable d'impliquer des professionnels, de mobiliser les ressources de la mission école/entreprises, des comités de liaison école-entreprises, des conseillers Entreprises pour l'école pour faire bénéficier le jeune d'un accompagnement par un professionnel en vue de préparer les démarches d'insertion.

**Module de préparation à la poursuite d'études** : il ne saurait à lui seul aider le jeune à accéder aux études supérieures si en regard de cette préparation, les compétences acquises dans le baccalauréat professionnel ne sont pas valorisées dans l'enseignement supérieur et en particulier en BTS. Pour cela, les équipes pédagogiques des deux niveaux doivent trouver ensemble les modalités pédagogiques qui aident à la poursuite d'études.

Pour les CAP, il est tout aussi important de favoriser l'accès au baccalauréat professionnel ou à un complément de formation (spécialisation par mention complémentaire ou formation complémentaire d'initiative locale...) dès lors que le jeune en exprime le souhait. Il convient alors de prendre en compte les acquis (en particulier professionnels) pour consolider d'autres compétences de la formation visée.

**Module de spécialisation/approfondissement** : il peut résulter d'un besoin de qualification lié à une situation locale ou à un besoin plus étendu. Dans tous les cas, il se construit en lien avec le monde professionnel mais il doit bien se différencier d'un module complémentaire de spécialisation post-diplôme de niveau V ou de niveau IV.

### 3 - Valoriser l'originalité pédagogique, prendre appui sur la démarche de projet

**La démarche de projet est consubstantielle des formations professionnelles sous statut scolaire.** Les projets souvent collectifs (groupe classe ou groupe d'élèves) permettent l'apprentissage du travail en équipe et sont le plus souvent le fait d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire. Si la PFMP peut fournir des éléments à partir desquels un projet peut être engagé, validé ou expérimenté, cette période ne peut se confondre avec le projet lui-même.

Le développement des compétences transversales est essentiel dans toute formation. Ces compétences seront réinvesties dans d'autres contextes. Elles ne peuvent pas être évaluées isolément et indépendamment des situations dans lesquelles elles sont mises en œuvre en tenant compte de la marge d'autonomie et d'initiative et de la responsabilité conférée. **L'évaluation des compétences transversales ne peut être disciplinaire et doit s'inscrire dans une approche globale.**

### 4 - Développer la mobilité géographique

La mobilité doit être un instrument de développement personnel, culturel et professionnel indéniable pour les jeunes en formation professionnelle initiale (scolaire ou apprentissage). Elle doit être encouragée et organisée pour permettre au jeune de partir à minima une demie année scolaire voire une année scolaire pleine dans un pays dont la formation professionnelle peut être assurée dans des conditions d'alternance similaires à celle de la France.

## ASSURER UN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE PLUS EFFICIENT

L'AFDET, de longue date, plaide pour une formation initiale et continue des enseignants qui prenne en compte les spécificités des formations professionnelles tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Cependant, il convient d'insister sur la nécessité d'avoir des enseignants qui maîtrisent les savoirs, les savoirs faire et les savoir être relevant des métiers auxquels ils préparent ainsi que les codes des entreprises. Pour cela, une activité significative en entreprise en relation avec la spécialité postulée doit être rendue obligatoire de même que des retours réguliers dans le milieu professionnel.

**L'AFDET propose de diversifier le vivier de recrutement des enseignants en permettant plus facilement à des professionnels d'accéder à l'enseignement,** en recourant à la VAE pour privilégier la formation pédagogique et la formation aux autres missions telle que celle de l'orientation. Le recrutement de professeurs associés mérite d'être exploité.

Par ailleurs, la formation de ces enseignants dont le champ d'intervention intègre les diverses formes d'alternance doit conduire à la **maîtrise de compétences pédagogiques adaptées** à la diversité des publics et à l'accompagnement individualisé des projets personnels des jeunes.

\*\*\*\*\*